
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

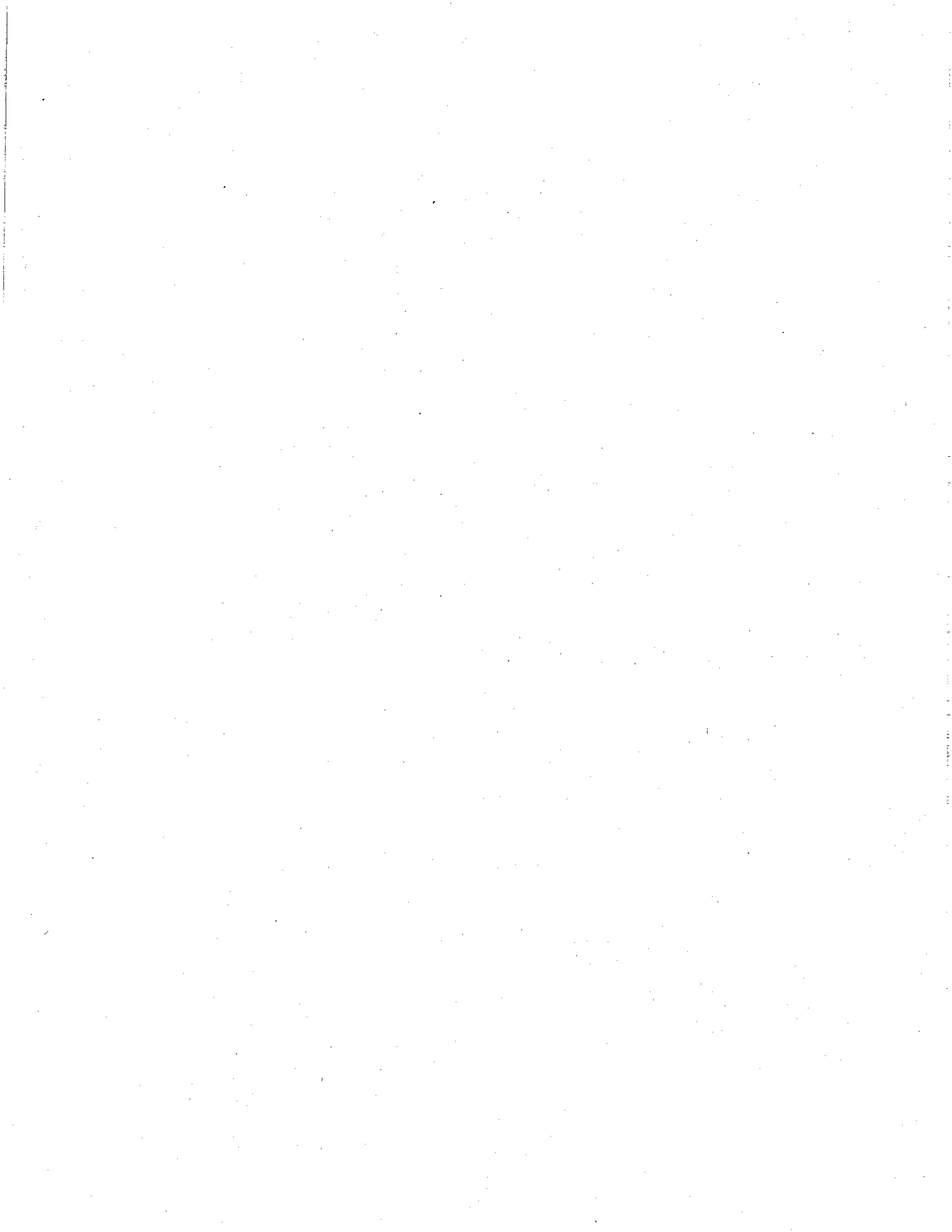
**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph
sur le territoire de la municipalité d'Inverness
par la Municipalité régionale de comté de L'Érable**

Dossier 3211-02-061

Le 8 juillet 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 



INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet restauration du seuil naturel du lac Joseph sur le territoire de la municipalité d'Inverness par la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Érable répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation à la ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2006-12-08	Réception de l'avis de projet au MDDEP
2007-01-22	Délivrance de la directive
2009-04-06	Réception de l'étude d'impact
2009-05-06 au 2009-06-12	Consultation intra et interministérielle
2009-07-17	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2009-11-24	Réception de l'addenda n° 1
2009-11-30 au 2009-12-18	Consultation intra et interministérielle
2010-01-11	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-06-14	Réception de l'addenda n° 2
2010-06-16 au 2010-06-29	Consultation intra et interministérielle

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le lac Joseph est situé sur le territoire de trois municipalités, soit les municipalités de Saint-Ferdinand et d'Inverness et la paroisse de Saint-Pierre-Baptiste, à l'intérieur de la MRC de L'Érable. D'une largeur de 800 m et d'une longueur approximative de 8 km, le lac Joseph est un élargissement de la rivière Bécancour et est considéré comme un lac fluvial.

Depuis quelques années, le lac Joseph présente des épisodes de bas niveaux d'eau en période d'étiage. Selon Mailhot (2004), ce phénomène pourrait s'expliquer par la formation d'un delta de sédimentation à l'exutoire du lac Joseph. Au début des années soixante, un affluent de la rivière Bécancour, le ruisseau Bullard, a été redressé, ce qui aurait causé un changement dans la dynamique de l'écoulement des eaux à la décharge du lac. Un chenal préférentiel d'écoulement a alors été formé en rive gauche. Ce chenal possède un seuil plus bas que le seuil naturel du lac, ce qui cause les bas niveaux d'eau en été.

Le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph vise à restituer les niveaux d'eau originels. Il consiste à établir un seuil en enrochement qui sera situé en amont de la confluence de la rivière Bécancour et du ruisseau Bullard à l'intérieur des limites de la municipalité d'Inverness. Le seuil, d'une largeur de 50 m et d'une hauteur de 3 m, sera submergé et aura comme effet de rehausser le niveau du lac de 0,38 m lors du débit d'étiage estival. Les travaux pour la réalisation du projet seraient exécutés pendant la période estivale, soit entre le 15 juin et le 15 septembre. Ces dates prennent en compte les périodes d'activités biologiques sensibles pour la faune ichthyenne qui se retrouve dans le milieu.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Maurice et du Centre-du-Québec;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement
- la Direction du patrimoine écologique et parcs;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- GROUPE DE CONCERTATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR.
Restauration du seuil naturel du lac Joseph, municipalité d'Inverness – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport final, par GENIVAR Société en commandite, mars 2009, 79 pages et 8 annexes;
- GROUPE DE CONCERTATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR.
Restauration du seuil naturel du lac Joseph, municipalité d'Inverness – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par GENIVAR Société en commandite, novembre 2009, 17 pages et 3 annexes;
- GROUPE DE CONCERTATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR.
Restauration du seuil naturel du lac Joseph, municipalité d'Inverness – Réponses à la deuxième série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par GENIVAR Société en commandite, mai 2010, 7 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée de janvier 2007. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION À LA MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Isabelle Nault, biologiste, M.Sc. Eau
Chargée de projet
Service des projets en milieu hydrique

